

Quoi de Neuf ?

(numéro 11)



Le 4 avril 2019

École primaire des Explorateurs

1. Médias sociaux



Saviez-vous que l'âge légal pour se créer un compte Facebook est de 13 ans? Vous comprendrez donc que les élèves qui fréquentent notre établissement n'ont souvent pas la maturité nécessaire pour utiliser ce média social selon les règles de l'art.

Si vous avez autorisé le fait que votre enfant en ait un, une étroite supervision s'avère nécessaire pour éviter toutes sortes de désagréments qui se rendent malheureusement trop souvent jusqu'à l'école ...

Notez enfin que tout problème qui survient entre 2 enfants dû à l'utilisation de ce média social doit se régler entre les familles concernées ou par la police au besoin.

2. À votre agenda!



Je désire vous rappeler que la journée pédagogique prévue au calendrier le lundi 8 avril a été retirée du calendrier scolaire dû à une fermeture (tempête) que nous avons vécue l'hiver dernier. Les cours auront donc lieu selon l'horaire régulier.

3. Journée mondiale de la Terre



Comme vous le savez peut-être, le lundi 22 avril prochain sera la Journée mondiale de la Terre. Dans le but de souligner cette journée, si la température et l'état du terrain le permettent, les élèves du service de garde de notre école ramasseront les déchets qui traînent dans notre environnement dans les jours qui suivront. Ainsi, par ce geste, ils pourront bénéficier d'un espace plus propre et plus agréable où il sera intéressant de vivre. Je vous invite à faire la même chose dans votre voisinage afin d'aider notre planète à mieux respirer. Merci!

4. Marathon orthographique



Il me fait plaisir de vous annoncer que nous sommes dans une période intensive d'étude au niveau de l'apprentissage des mots d'orthographe. En effet, depuis le mardi 3 avril, toutes les classes du primaire travaillent davantage pour consolider l'apprentissage des mots de vocabulaire. La grande finale du marathon orthographique se déroulera le vendredi 26 avril prochain au local polyvalent de l'école. La direction se fera alors un plaisir d'animer cette finale endiablée et de remettre de beaux prix aux champions. Prenez le temps de bien étudier!

5. Quoi de neuf ... à votre conseil d'établissement?



Voici les faits saillants de la dernière séance du conseil d'établissement qui s'est tenue le jeudi 14 mars dernier :

- Nous avons entériné la demande de l'équipe-école concernant la libération d'une journée pour les élèves du préscolaire, en vue de l'accueil des futurs élèves de l'an prochain qui aura lieu le mardi 4 juin.
- Certains détails concernant la soirée de reconnaissance aux bénévoles ont été précisés.
- Suite à une discussion, les membres ont statué quant à l'ouverture du service de garde pour la prochaine année scolaire qui aura lieu le mardi 27 août.
- Une représentante du service de garde, madame Marie-Hélène, a présenté la mise à jour du document relatif aux règlements du service de garde pour 2019-2020. Suite à quelques modifications, il fut accepté par les membres.
- La direction a présenté ce qui s'est vécu ou se vivra à l'école cette année en lien avec la robotique. Sachez que les enseignants devaient s'inscrire sur une base volontaire afin de faire vivre ce projet à leurs élèves et que TOUS ont choisi de participer! Quelle chance pour nos enfants!
- La direction a présenté le matériel qui sera éventuellement utilisé en classe en lien avec le dossier d'éducation à la sexualité.
- Les représentantes du service de garde ont présenté les résultats des inscriptions à l'aide aux devoirs pour cette période de l'année. Sachez que 24 enfants sont inscrits jusqu'à la fin du mois de mai, dont sept nouvelles inscriptions.
- Les représentants du comité de parents ont fait un compte-rendu très détaillé de leurs dernières rencontres à la commission scolaire, compte-rendu que vous pouvez lire dans le procès-verbal de la réunion du 14 mars qui se trouve sur le site internet de l'école.
- Enfin, la direction a présenté le montant que l'école devra assumer sur le budget de l'école en lien avec le recours collectif concernant les frais scolaires exigés aux parents. Comme l'école n'a été « touchée » que trois années sur les cinq années ciblées par le recours, nous sommes l'école la moins affectée de la commission scolaire. Ce montant d'environ 20 000 \$ sera retiré des surplus cumulés de l'école.

Magalie Thibodeau
Présidente



6. Parascolaire - Printemps 2019

Merci encore une fois de répondre en si grand nombre à nos offres d'activités parascolaires! Je suis très heureux de constater l'engouement pour les cours proposés à chaque session. 31 participants se sont inscrits à l'activité de golf, 30 ont fait de même pour la session d'équitation, les 40 places pour le cheerleading ont trouvé preneurs. Nous sommes en train de finir de prendre les inscriptions pour les autres activités ...

7. Capsule-santé « Les jus de fruits, un choix « santé »?»



Les jus de fruits offrent un apport en énergie (calories) que l'on pourrait qualifier de « vide »; c'est-à-dire qu'ils fournissent de l'énergie sans créer le sentiment de satiété (sensation de ne plus avoir faim). En effet, les jus de fruits, même purs à 100 % ou qui contiennent de la pulpe, ne renferment pas de fibres, un élément nutritif qui a pour effet d'apaiser l'appétit. Pas étonnant qu'il soit facile de consommer le jus de cinq oranges. Mais consommeriez-vous cinq oranges fraîches? Il y a fort à parier que votre ventre vous enverra un signal de satiété bien avant. Pour les enfants, il serait préférable de limiter la consommation de jus entre 125 à 175ml (1/2 à 3/4 tasse) par jour et de compléter avec des fruits frais, puisque ceux-ci contiennent des fibres et demeurent donc plus rassasiants.

8. Élèves du cycle

Bravo à vous toutes et à vous tous pour votre belle attitude et vos beaux efforts! Vous avez été mis à l'honneur par vos titulaires durant les cycles du 27 février au 19 mars (pour votre grand respect des autres) et du 20 mars au 3 avril 2019 (pour votre génial sens de la coopération)!

	du 27 février au 19 mars	du 20 mars au 3 avril
Maternelle (Madame Élise) :	Lucas Chagnon	Arnaud Valor
Maternelle (Madame Mélanie) :	Xavier Plamondon	Alek Rioux
Maternelle (Madame Hélène) :	Laurence Chastenay	Adam Asselin
Maternelle (Madame Mylène) :	Tristan Paquet	Élyrose Beaulieu
1 ^{re} année (Madame Marie-Christine) :	Maude Martel	Erik Levesque
1 ^{re} année (Madame Amélie) :	Florence Loubert-Coutu	Léonie Mariage
1 ^{re} année (Madame Jacinthe) :	Charlotte Gagné	Nathan Barrette
1 ^{re} / 2 ^e année (Madame Valérie) :	Justin Rousseau	Mathis Fiset
2 ^e année (Madame Pascale) :	Jessika Rhéaume	Thomas Fouquette
2 ^e année (Madame Josée) :	Xavier Paquet	Léa Simard
3 ^e année (Madame Julie) :	William Gagné	Anthony Geoffrion
3 ^e année (Madame Geneviève) :	Leïla Thibault	Trinity Malouin
3 ^e / 4 ^e année (Madame Joëlle) :	William Roy-Robinson	Laura T.-Carmichael
4 ^e année (Madame Marlène) :	Alice Noël	Rachel Forest
4 ^e année (Madame Rachel) :	Kael Arseneault	Gabriel Fontaine
5 ^e année (Madame Aldéa) :	Samuel Fiset	Maxime Blanchette
5 ^e année (Madame Manon) :	Mia Côté Duval	Billy Roy
6 ^e année (Madame Sarah) :	Elodie Geoffrion	B.-Océane Bisson
6 ^e année (Madame Catherine) :	Elliot Boutet	Océane Morin
6 ^e année (Madame Kimberly) :	Megan Vallières	Amély Picard

Martin Savard

Martin Savard

Directeur

